



Conseil canadien du commerce de détail
1255, rue Bay, bureau 800, Toronto (Ontario) M5R 2A9
Téléphone (416) 922-6678 Télécopieur (416) 922-8011
www.retailcouncil.org

22 juillet 2010

L'honorable Lisa Raitt
Ministre du Travail
Gouvernement du Canada
165, rue de l'Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec) K1A 0J2

Courriel : lisa.raitt@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, le Port de Montréal est pratiquement fermé depuis le lundi 19 juillet, date à laquelle l'Association des employeurs maritimes (AEM) a annoncé l'interruption du travail des débardeurs de Montréal. Depuis ce jour-là, à midi, aucun conteneur n'a été déchargé des navires amarrés aux quais de l'AEM.

Je m'adresse à vous au nom des membres du Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), lequel regroupe les intérêts des détaillants canadiens, petites, moyennes et grandes entreprises confondues, qui gèrent plus de 40 000 magasins au pays. Pour nos entreprises membres, qui emploient plus de deux millions de Canadiennes et de Canadiens, et dont les produits de ventes annuels dépassent les 300 milliards de dollars, l'accessibilité des services et des installations de transport des marchandises est essentielle. L'interruption de travail au Port de Montréal a, pour nos membres, de graves répercussions. Il est impératif pour nos détaillants de disposer d'une infrastructure de transport efficace pour répondre aux besoins des consommateurs, particulièrement en cette saison, qui précède immédiatement deux grandes périodes pour la vente au détail : la rentrée des classes, suivie des Fêtes.


Nous sommes certains, Madame la Ministre, que vous avez déjà procédé à la désignation d'un médiateur afin d'encourager les deux parties opposées à entamer des négociations dès cette semaine. Comme toutes les autres parties affectées par cette interruption de travail, nous vous prions d'inciter les parties à conduire ces négociations dans un esprit coopératif afin de résoudre leur différend dans les plus brefs délais. Si les parties n'y parviennent pas dans les prochains jours, nous vous demandons alors d'ordonner tous les recours nécessaires, y compris l'arbitrage, pour l'atteinte de ce résultat.

En 2010, le secteur de la vente au détail continue de jouer un rôle de premier plan pour le rétablissement de l'économie canadienne. Le Port de Montréal est le point d'entrée au Canada de plus de 90 pour cent des marchandises de détail importées au Québec et dans l'est de l'Ontario. Parmi ces marchandises, on retrouve les multiples biens de consommation que commandent des milliers de détaillants canadiens. Loin de n'intéresser que les entreprises de détail au pays, le prompt retour au travail des débardeurs du Port de Montréal est essentiel pour toute la nation. L'efficacité, l'efficience et la compétitivité de l'infrastructure canadienne du transport des biens de consommation en dépendent.

Lors du récent conflit de travail au Port de Vancouver, le Gouvernement du Canada a introduit le projet de loi C-61 (*Loi prévoyant la reprise et le maintien des services ferroviaires*) dans le but de protéger notre système de distribution. Cela pourrait être la voie à suivre si le différend qui fait obstacle aux activités de travail normales du Port de Montréal n'est pas résolu rapidement.

Le CCCD tient à se tenir au courant de la situation et demande également à ce que tout nouveau développement soit communiqué à toutes les parties affectées.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Diane J. Brisebois
Présidente-directrice générale